Eco-Open des FDV Marchiennes
21 et 22 novembre 2026

REGLEMENT

Article 1 :
La compétition est placée sous l'autorité de Louise MATHON et Jonathan CAPPILIEZ, juge arbitre, et de son adjoint Stéphane VENET.

Article 2 :
Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés dans les clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton, à partir de la catégorie Minime.

Article 3 :
Tout participant devra avoir acquitté son droit d'inscription auprès du FDV Marchiennes. Le Paiement se fera Uniquement en ligne sur Badnet. Prendre contact avec le club si impossibilité de payer par carte bleu (un RIB vous sera transmis)

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail,

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le paiement,

Toute modification ou annulation devra être faite par écrit => fousduvolantmarchiennes@gmail.com

Toute participation implique l'adoption de ce règlement.

Article 4 :
La compétition se joue selon les règles et recommandations éditées par la FFBaD et le présent règlement. Toute contestation sera examinée par le juge-arbitre. Il est précisé que la tenue des joueurs doit respecter le règlement des tenues.

Article 5 :
Les joueurs peuvent s'inscrire à deux tableaux. Les joueurs s'inscrivent et seront répartis par série au CPPH.

Samedi -> DOUBLE

Dimanche -> SIMPLE OU MIXTE

S'il y a un trop grand nombre d'inscrits, les joueurs seront retenus au CPPH à la complétude des séries puis à la date d'inscription.

Article 6 :
Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom sera déclaré WO passé un délai de 5 minutes.

Article 7 :
Les volants sont en partage des joueurs. En cas de litige, les volants utilisés seront ceux vendus dans la salle. Deux volants seront fournis pour les finales. Le volant officiel est le Yonex AS 20.

Article 8 :
La durée d'échauffement est de 3 minutes décomptée à partir de l'annonce du match, sauf exception à l'appréciation du juge-arbitre. Le temps de repos auquel un joueur a droit entre deux matchs est au minimum de 20 minutes. Ce temps de repos s'étend entre la fin du match précédent (dernier échange) et le début effectif du second (premier échange). L'annonce peut donc être faite 17 minutes après la fin du premier match. Il est rappelé que le temps de repos entre le deuxième set et le troisième set est de 2 minutes.
Tout joueur encore en course désireux de quitter la salle ne le pourra qu'avec l'accord du juge-arbitre ou de l'adjoint.

Article 9 :
Tout volant touchant le plafond sera déclaré faute. Tout volant touchant un élément suspendu au plafond sera à remettre, au service, dans la limite d'un essai, et sera déclaré faute en cours de jeu.

Article 10 :
Le comité directeur en accord avec le juge-arbitre se réserve le droit de modifier les poules (et ou) les tableaux si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 11 :
La compétition se déroule en auto-arbitrage. Néanmoins sur demande des joueurs auprès de la table de marque et si le JA le juge utile, un arbitre pourra être désigné à tout moment du tournoi.

Article 12 :
A l'annonce d'un match, les adversaires peuvent directement aller sur le terrain, le score de la rencontre sera à remplir sur les tablettes se trouvant à la table de marque.

Article 13 :
Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires utiles au match.

Article 14 :
L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible, la numérotation annoncée sur le programme du tournoi. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatifs et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi, notamment dans les phases finales.

Article 15 :
- Les convocations se feront 30 minutes avant le 1er match. Attention les matchs peuvent être lancés à partir de l'heure de convocation. Les convocations seront envoyées par mail aux clubs et aux joueurs en individuelles.

Article 16 :
- Le tournoi se déroule par série au CPPH.

Les droits d'inscription sont de 17 euros pour un tableau, de 22 euros pour deux tableaux.

Les inscriptions se font exclusivement par badnet.
- La date limite d'inscription est fixée au 15 novembre 2026.
- Le tirage au sort se fera le 16 novembre 2026. Les convocations sont susceptibles de modification jusqu'au jeudi 18 novembre 2026 à 22h. Aux joueurs de vérifier sur badnet...
- Date du CPPH retenue : 12 novembre 2026
- Tout forfait après le Tirage au sort (le 16 novembre 2026) devra être justifié pour être remboursé.

Article 17 :
- Le tournoi est ouvert aux joueurs de N1 à NC

Les matchs débuteront à 8h le samedi et le dimanche.

Les organisateurs se réservent cependant le droit de regrouper ou supprimer certaines catégories ou tableau en fonction du nombre d'inscrits dans l'intérêt des inscrits et de la manifestation sportive.

Article 18 :
- Lieu :
Marchiennes 4 terrains,
Coutiches 5 terrains (dimanche uniquement)

Article 19 :
- Le comité d'organisation du tournoi décline toute responsabilité en cas de vols ou d'incidents.
Le Juge Arbitre ou ses adjoints sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un point de ce règlement.
Tout joueur souhaitant s'absenter pendant le déroulement du tournoi quel qu'en soit la raison et la durée devra en informer la table de marque ainsi que le juge arbitre. Il devra s'assurer de l'accord de ce dernier au risque d'être déclaré forfait. Dans tous les cas, il devra être présent à l'horaire qui lui aura été indiqué avant son départ. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son 1er match.
Toute personne en arrêt de travail ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.